

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2648

présenté par
M. Turquois

à l'amendement n° 2412 de M. Valletoux

APRÈS L'ARTICLE 11

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 2, après le mot :

« instituée »,

insérer les mots :

« à partir du 1^{er} décembre 2026 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de décaler la mise en oeuvre de cette contribution pour permettre aux industriels du secteur de disposer de davantage de temps pour s'adapter à la réglementation.